

**Compte Rendu
Conseil Municipal****Séance du 10 avril 2019****Présents**

Xavier Deloche
Brigitte Fillion
André Goy
Chantal Olivier
Jean-Luc Desvignes
Valérie Noiray
Franck Cursio
Véronique Bellemin
Christian Ott
Christine Pouchoulin
Marina Catherin
Fabien Geoffray
René Bonnet
Nestor Goncalves
Philippe Criscuolo
Carol-Anne Larouzée-Cervantes

L'an deux mil dix-neuf, le dix avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Xavier DELOCHE, Maire,

Secrétaire de séance : Véronique Bellemin

Mr le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en début de chaque séance ou réunion enregistrée) :

« *Mairie de TRAMOYES,
Séance du Conseil Municipal
En Mairie de Tramoyes
Le mercredi 10 avril 2019 à 20 h 30
Enregistrement intégral sans pause* »

1. Compte rendu de la précédente réunion :

L'Assemblée n'ayant pas de modifications à apporter, le Compte Rendu précédent est adopté.

Excusés

Flavien Cruiziat
Hélène Lachenal

2. INFORMATIONS SELON ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

M. le Maire fait part à l'Assemblée qu'aucune décision n'a été prise depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Pouvoir

Lydie Sarazin
(Pouvoir à X. Deloche)

3. FINANCES

Mme Fillion présente les Comptes Administratifs 2018 de la Commune et du Budget annexe Assainissement, conformes aux Comptes de Gestion.



Budget Principal – EVOLUTION DU RESULTAT 2016 - 2018

COMMUNE

	2016	2017	2018
Résultat			
Résultat de Fonctionnement de l'exercice	-34 477	121 988	148 816
Résultat de Fonctionnement reporté	94 059	144 036	292 852
TOTAL Résultat exercice	-106 487	335 749	95 687
TOTAL reporté	-59 440	436 524	453 483

ASSAINISSEMENT

	2016	2017	2018
Résultat			
Résultat de Fonctionnement de l'exercice	23 644	-39 084	24 582
Résultat de Fonctionnement reporté	141 181	102 097	126 679
TOTAL Résultat exercice	41 624	-99 956	55 143
TOTAL reporté	219 736	119 779	174 922
TOTAL GENERAL RESULTAT			628 405



Budget Principal - Fonctionnement 2016 - 2018

Une CAF qui augmente mais qui reste néanmoins de faible évolution de 2016 à 2018 et qui s'explique par :

Sur 2017

- Vente de la Poste (201 K€)

Sur 2018

- Efforts de la commune pour maîtriser les coûts
- Régularisation des erreurs de gestion des années antérieures (remb. AT et factures indues)

Dans le contexte, l'évolution de l'affectation du résultat de 2018 reste favorable.

	2016	2017	2018
Dépenses			
Budgété	1 333 949	1 207 609	1 222 666
Réalisé	1 189 856	1 303 035	1 106 246
<i>% Evolution par rapport au Budget</i>			-10%
<i>% Evolution par rapport à N-1</i>		10%	-15%
Recettes			
Budgété	1 333 949	1 207 609	1 222 666
Réalisé	1 155 379	1 425 023	1 255 063
<i>% Evolution par rapport au Budget</i>			3%
<i>% Evolution par rapport à N-1</i>		23%	-12%
Capacité Auto Financement			
	-142 854	57 662	80 069
<i>% Evolution par rapport à N-1</i>		60%	39%
Résultat			
Résultat de Fonctionnement de l'exercice	-34 477	121 988	148 816
Résultat de Fonctionnement reporté	94 059	144 036	292 852



2018 - Budget Principal – Fonctionnement détail

Des Dépenses en diminution

- Légère augmentation des charges à caractère général due notamment au règlement de factures 2017 sur 2018.

- Charges de personnel en baisse malgré l'embauche d'une ATSEM à temps partiel. Diminution liée à la nouvelle organisation du pôle Administratif.

ET

Des Recettes en diminution

- due essentiellement aux produits exceptionnels (2017 : vente de la poste // 2018 : remboursement assurance vol camion)

MAIS diminution atténuée par les récupérations de remboursements d'AT de 2015 à 2018 et la régularisation des factures trop payées sur les années antérieures

	2017	2018
D Inscrit au Budget de Fonctionnement	1 207 609	1 222 666
D Réalisé - Section de Fonctionnement	1 303 035	1 106 246
% du réalisé par rapport au budgété	8%	-10%
% Evolution par rapport à N-1		-15%
D C 11 - Charges à caractère général (réalisé)	342 367	349 448
% du réalisé par rapport au budgété	28%	29%
% Evolution par rapport à N-1		2%
D C 12 - Charges de Personnel (réalisé)	504 863	467 773
% du réalisé par rapport au budgété	42%	38%
% Evolution par rapport à N-1		-7%
R Inscrit au Budget de Fonctionnement	1 207 609	1 222 666
R Réalisé - Section de Fonctionnement	1 425 023	1 255 063
% du réalisé par rapport au budgété	18%	2.6%
% Evolution par rapport à N-1		12%
R Produits des cessions d'immobilisation	201 000	8 518
R Redevances à caractère social (RODP, baux ruraux, loc. SDF, concessions...)	29 896	15 724
R Redevances périscolaires (facturation repas cantine)	75 807	77 270
Total	306 703	101 512
% du réalisé par rapport au budgété	25.3%	8.3%
% Evolution par rapport à N-1		-67%
R Remboursement sur salaires	68 871	74 186
R Récupération factures trop payées Ex. antérieur	3 991	22 731
Total	72 862	96 917
% du réalisé par rapport au budgété	6%	7.9%
% Evolution par rapport à N-1		33%



2018 – Focus Produits et Dotations

Impact sur la section de fonctionnement

Diminution constante des dotations de l'Etat et notamment de la DGF, atténuée par la Dotation de Solidarité Communautaire et une légère baisse du prélèvement au titre du FPIC

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

ACTP : Attribution Compensatrice de Taxe Professionnelle

DSC : Dotation de Solidarité Communautaire

FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunale et communale

	2017	2018
D Atténuation de produits FPIC	75 009	73 916
% Evolution		-1%
<u>Dotations de l'Etat</u>		
R Evolution DGF	104 226	96 547
R Dotation de solidarité rurale	19 656	19 437
Total	123 882	115 984
% Evolution		-6%
<u>Dotations Communautaires</u>		
R ACTP	156 771	156 771
R DSC INCLUS DSC RENFORCEE	108 791	113 163
Total	265 562	269 934
% Evolution		2%
Total recettes	389 444	385 918
Situation nette (R - D)	314 435	312 002
% Evolution		-1%



Budget Principal – Investissement 2016 - 2018

En 2016 : un budget en déficit.

En 2017 : la vente de la Poste et le prêt de Trésorerie sur 15 ans, rétablissent la situation, mais impactent le patrimoine communal.

Un constat du gel des projets d'investissement : le cimetière, la voirie...

En 2018 : les investissements ont porté sur des opérations prioritaires au niveau de l'école, acquisition camion suite au vol, obligation de sécurisation d'un immeuble en péril. 4 opérations réalisées sur fin 2018 glissent sur le budget 2019 (gel dépenses à partir de novembre 2018)

	2016	2017	2018
Dépenses			
Budgété	642 157	448 917	292 488
Réalisé	253 893	97 575	158 500
<i>% Evolution par rapport au Budget</i>	-60%	-78%	-46%
<i>% Evolution par rapport à N-1</i>		-62%	62%
Recettes			
Budgété	642 157	448 917	292 488
Réalisé	176 415	464 835	105 371
<i>% Evolution par rapport au Budget</i>	-73%	4%	-64%
<i>% Evolution par rapport à N-1</i>		163%	-77%
Résultat			
Résultat d'investissement de l'exercice	-72 010	213 761	-53 129
Résultat d'investissement reporté	-153 499	292 488	160 631



Budget Assainissement - Exploitation 2016 - 2018

Un budget qui reste stable

Le déficit de l'année 2017 correspond à un retard de recette de 44 K€ de la Nantaise des Eaux

	2016	2017	2018
Dépenses			
Budgété	265 620	272 663	239 214
Réalisé	112 117	135 882	125 092
<i>% Evolution par rapport au Budget</i>	-58%	-50%	-48%
<i>% Evolution par rapport à N-1</i>		21%	-8%
Recettes			
Budgété	265 620	272 663	239 214
Réalisé	135 762	96 798	149 675
<i>% Evolution par rapport au Budget</i>	-49%	-64%	-37%
<i>% Evolution par rapport à N-1</i>		-29%	55%
Résultat			
Résultat de Fonctionnement de l'exercice	23 644	-39 084	24 582
Résultat de Fonctionnement reporté	141 181	102 097	126 679



Budget Assainissement - Investissement 2016 - 2018

Le déficit de l'année 2017 correspond aux travaux d'extension du réseau d'Assainissement
 - Rte des Echets (78 100 €)
 - Salle des Fêtes (17 600 €)

	2016	2017	2018
Dépenses			
Budgété	213 427	192 764	251 207
Réalisé	21 379	117 301	28 452
<i>% Evolution par rapport au Budget</i>	10 %	61 %	11 %
<i>% Evolution par rapport à N-1</i>		548%	-75 %
Recettes			
Budgété	213 427	192 764	251 207
Réalisé	39 359	56 428	59 013
<i>% Evolution par rapport au Budget</i>	18 %	29 %	23 %
<i>% Evolution par rapport à N-1</i>		43 %	5 %
Résultat			
Résultat de Investissement de l'exercice	17 980	- 60 872	30 561
Résultat de Investissement reporté	78 555	17 682	48 243

DOCUMENTS ANNEXES



Etat de la Dette

Le taux d'endettement de la commune est de 5,40 %
 et celui de l'Assainissement est de 5,18 %.

Sur 2019, impact de la renégociation de la dette avec une baisse de l'annuité de 16.209 €.

Ratio de la Dette par habitant
TRAMOYES = 373 €/habitant
Moyenne Département = 775 €/habitant

BUDGET COMMUNAL

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2015	101 880.59 €	19 026.32 €	82 274.35 €	199.92 €	380.00 €	619 705.22 €
2016	94 741.86 €	20 143.03 €	74 598.83 €	0.00 €	0.00 €	707 430.87 €
2017	65 748.97 €	18 607.36 €	45 961.61 €	180.00 €	0.00 €	632 832.04 €
2018	67 120.16 €	17 486.77 €	49 633.39 €	0.00 €	0.00 €	675 870.43 €
2019	50 911.16 €	9 837.84 €	41 073.32 €	0.00 €	0.00 €	654 006.16 €
Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2016	117 258.44 €	12 527.64 €	104 730.80 €	0.00 €	0.00 €	193 109.58 €
2017	7 388.52 €	1 328.15 €	6 060.37 €	0.00 €	0.00 €	88 378.78 €
2018	7 388.52 €	1 232.28 €	6 154.24 €	0.00 €	0.00 €	82 318.41 €
2019	7 388.52 €	1 138.95 €	6 249.57 €	0.00 €	0.00 €	76 184.17 €



Fiscalité locale 2016 - 2018

Changement de la rétrocession de la TH, il n'y a plus d'effet levier pour les communes

Lexique :

TH = *Taxe Habitation*

TF = *Taxe Foncière*

TFNB = *Taxe Foncière pour le Non Bâti*

	2016	2017	2018
Taux communal TH	15.13%	15.89%	15.89%
Taux communal TF	14.85%	15.59%	15.59%
Taux communal TFNB	44.63%	44.63%	44.63%
Produits des TAXES : TH+TF+TFNB	486 568	519 790	536 299
% Evolution par rapport à N-1		6.39%	3.08%

DELIBERATION 19/04/01 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2018

Rapporteur : Brigitte Fillion

Madame le rapporteur présente au Conseil Municipal le Compte Administratif du Budget Principal 2018.
VU l'avis de la Commission Finances du 28 mars 2019,
VU l'avis de la Commission Générale du 1^{er} avril 2019,

Le Conseil,
Entendu les explications de Madame le rapporteur,

Approuve le Compte Administratif du Budget Principal 2018.

<i>Pour</i>	16
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

DELIBERATION 19/04/02 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2018

Rapporteur : Brigitte Fillion

Madame le rapporteur présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion du Budget Principal 2018.
VU l'avis de la Commission Finances du 28 mars 2019,
VU l'avis de la Commission Générale du 1^{er} avril 2019,

Le Conseil,
Entendu les explications de Madame le rapporteur,

Approuve le Compte de Gestion du Budget Principal 2018.

<i>Pour</i>	17
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

DELIBERATION 19/04/03 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

Rapporteur : Brigitte Fillion

Sur proposition de Madame le Rapporteur,
Vu l'avis de la Commission Finances du 28 mars 2019,
VU l'avis de la Commission Générale du 1^{er} avril 2019,
Madame le Rapporteur expose au Conseil Municipal que le résultat de fonctionnement de l'exercice s'élève à 148.816,40 Euros, le résultat des exercices antérieurs s'élève à 144.036,56 Euros et le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 292.852,96 Euros.

Le résultat d'investissement de l'exercice s'élève à - 53.129,53 Euros, le résultat des exercices antérieurs s'élève à 213.761,47 Euros et le résultat d'investissement cumulé s'élève à 160.631,94 Euros

Il convient de procéder à l'affectation de ces résultats.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil, décide d'affecter ce résultat comme suit :

. Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté F/R 002 : 292.852,96 Euros.

. Affectation au compte I/R 001 : 160.631,94 Euros,

<i>Pour</i>	17
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

DELIBERATION 19/04/04 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE

ASSAINISSEMENT 2018

Rapporteur : Brigitte Fillion

Madame le rapporteur présente au Conseil Municipal le Compte Administratif du Budget Annexe (Assainissement) 2018.

VU l'avis de la Commission Finances du 28 mars 2019,

VU l'avis de la Commission Générale du 1^{er} avril 2019,

Le Conseil,

Entendu les explications de Madame le rapporteur,

Approuve le Compte Administratif du Budget Annexe (Assainissement) 2018.

<i>Pour</i>	16
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

**DELIBERATION 19/04/05 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT 2018**

Rapporteur : Brigitte Fillion

Madame le rapporteur présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion du Budget Annexe (Assainissement) 2018.

Vu l'avis de la commission Finances du 28 mars 2019,
VU l'avis de la Commission Générale du 1^{er} avril 2019,

Le Conseil,
Entendu les explications de Madame le rapporteur,

Approuve le Compte de Gestion du Budget Annexe (Assainissement) 2018.

<i>Pour</i>	17
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

DELIBERATION 19/04/06 : AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Rapporteur : Brigitte Fillion

Sur proposition de Madame le Rapporteur,

VU l'avis de la Commission Finances du 28 mars 2019,

VU l'avis de la Commission Générale du 1^{er} avril 2019,

Madame le Rapporteur expose au Conseil Municipal que le résultat d'exploitation de l'exercice du budget assainissement s'élève à 24.582,13 €uros, le résultat des exercices antérieurs s'élève à 102.097,25 €uros et le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 126.679,38 €uros.

Le résultat d'investissement de l'exercice du budget assainissement s'élève à 30.561,54 €uros, le résultat des exercices antérieurs s'élève à 17.682,37 €uros et le résultat d'investissement cumulé s'élève à 48.243,91 €uros.

Il convient de procéder à l'affectation de ces résultats.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil, décide d'affecter ce résultat comme suit :

. Affectation à l'excédent d'exploitation reporté F/R 002 : 126.679,38 €uros.

. Affectation au compte IR/001 : 48.243,91 €uros,

<i>Pour</i>	17
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

BUDGETS PRIMITIFS 2019 – COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Mr le Maire rappelle que les membres du Conseil ont été destinataires des Budgets Primitifs de la Commune et de l'Assainissement lors de l'envoi des convocations.



Rapport d'Orientation Budgétaire

- Respecter les fondamentaux de la gestion communale
- Reprendre la maîtrise du budget communal
- Optimiser le budget de fonctionnement
- Retrouver des marges pour les projets
- Des investissements raisonnables et équilibrés : patrimoine, entretien, services
- Anticiper les perspectives à moyen terme : école, lieu vivre ensemble, voirie/mode doux, PCAET

DECISION : validation orientations politiques pour 2019

Mme Fillion remercie les personnes ayant pris part à l'élaboration des Budgets. Elle souligne qu'en Investissement des choix de priorité étaient nécessaires.

Mme Fillion présente les grandes lignes du Budget Principal et Budget Assainissement.



Budget Principal Section de Fonctionnement

Préambule :

La renégociation 2018 de 2 emprunts est intégrée dans le budget et impacte les sections Fonctionnement et investissement.

Ce sont des écritures d'ordre (écritures comptables) repérées en bleu dans cette présentation.



Budget Principal – Fonctionnement – Dépenses/Recettes en €

DEPENSES		BP 2018	BP 2019	% Evolution N-1
Total 011	Charges à caractère général hors 6188	472 175	377 400	-20,07%
6188	Autres frais divers (cpté équilibre)	0	39 216	
Total 012	Charges de Personnel	544 050	473 000	-13,06%
Total 014	Atténuation de produit FPIC	74 716	78 500	5,06%
22	Dépenses imprévues	10 000	28 839	
23	Virement à la section d'investissement		200 491	
42	Amortissements	2 904	2905	
Total 65	Autres charges de gestion	172 050	188 945	9,82%
Total 66+67+6688	Charges financières dont Renégociation emprunts (27 839 €)	20 686	46 778	
TOTAL dépenses		1 296 581	1 436 074	10,76%
RECETTES		BP 2018	BP 2019	% Evolution N-1
Total 002	Excédent reporté de Fonctionnement	144 036	292 853	103,32%
Total 013	Atténuation de charges	35 000	20 000	-42,86%
Total 70	Produit des services / autres charges	85 180	86 640	1,71%
Total 73	Impôts et taxes	872 478	879 571	0,81%
Total 74	Dotations et participations	134 988	140 510	4,09%
Total 75	Revenus Immeubles et Fermiers	9 400	8 400	-10,64%
Total 77	Produits exceptionnels	15 500	8 100	-47,74%
TOTAL Recettes		1 296 581	1 436 074	10,76%



Budget Principal – Fonctionnement – Fiscalité locale

	2016	2017	2018	2019
Taux communal TH	15.13%	15.89%	15.89%	15.89%
Taux communal TF	14.85%	15.59%	15.59%	15.59%
Taux communal TFNB	44.63%	44.63%	44.63%	44.63%
Produits des TAXES : TH+TF+TFNB	486 568	519 790	536 299	575 000
% Evolution par rapport à N-1		6.39%	3.08%	7.20%

DECISION : aucun changement de taux en 2019



Budget Principal – Fonctionnement – Subventions

LIBELLE	Attribution 2016	Attribution 2017	Attribution 2018	DEMANDE 2019	COMMENTAIRES
Associations communales					
SCPA - SPORTING CLUB PORTE DE L'AIN	1 500.00	1 200.00	1 200.00	1 200.00	faire grandir le label foot animation : pérenniser l'accueil, qualité entraînement et matériel adapté - - traçage terrain à charge du club via poste BPJEPS
AGIT				500.00	35 adhérents // subvention pour financement nuit de la lecture, nuit du jeu, achat de jeux
SOU DES ECOLES	800.00	800.00	800.00	800.00	sorties (transport + entrée) et activités pédagogiques 9 événements organisés pour recueil fonds
TENNIS	700.00	0.00	700.00	700.00	relancer tennis à l'école - convention FFT et école + activités centre loisirs
PETANQUE CLUB	300.00	0.00	300.00	0	
CHASSE				0	
Dombes Auto passion				0	
AIKIDO				0	
CINOCHE				0	
FCPE Tramoyes				0	
Les familles de Tramoyes				0	
Sport & Culture				0	
SAVATE BOXE FRANCAISE				0	
PAROISSE				0	prise en charge dépenses de fonctionnement (local, fluides, chauffage)
Total			3 000.00	3 200.00	
Spécifique					
ALEC01				167.40	10 cts par habitant
CLIC Villars-Les Dombes				217.50	50 cts par habitant de + de 60ans (435)
Total			85.00	384.90	
BTP CFA Apprentissage		45.00	45.00	45.00	signalement de la présence d'un stagiaire
Chambre des Métiers Bourg-en-Bresse	135.00		45.00	135.00	signalement de la présence de 3 apprentis
Lycée professionnel privé Villars-les-Dombes		45.00	45.00	0.00	
Ecole privée hors contrat Oneschool Global Chanas				0.00	signalement de la présence de 2 élèves de Tramoyes
MFR ANSE "La Petite Gonthière"				90.00	signalement de la présence de 2 élèves de tramoyes
FCPE Collège St André			790.00	830.00	sorties et voyages scolaires // 10 € pour chaque élève de la commune inscrit au collège soit 830 €.
Foyer Collège				0.00	sorties et animations culturelles : rien cette année
PEP (Pupilles Enseignement Public)				0.00	Aide aux familles : urgence, restaurant scolaire, classe environnement et vacances
Prévention Routière				0.00	permis vélo - intervention payée directement
Total			925.00	1 100.00	
Associations d'aides					
ADAPA				0.00	principe : une page d'information est proposée gratuitement dans le bulletin (équivalent de 120€)
ADMR				0.00	
VSDS				0.00	
Total			0.00	0.00	
Associations caritatives					
CROIX ROUGE	180.00	180.00	180.00	180.00	Aides diverses - formation 1ers secours à Tramoyes
Secours populaire				0.00	Aide personnes en difficulté financière
Restau du Cœur				0.00	citoyen non commune
Sclérose en Plaques				0.00	citoyen non commune
Total			180.00	180.00	
total subventions				4 864.90	
SUR DELIBERATION				2 000	
Activités périscolaires					
ALFA 3A		46 000.00	48 000.00	58 000.00	



Budget Principal – Investissement

DEPENSES		BP 2018	BP 2019	% Evolution N-1
020	Dépenses imprévues d'Investissement	800	27 200	
2051	Concessions et droits similaires (cpté d'équilibre)	0	59 237	
23	Immobilisations	201 055	304 429	51,42%
16	Remboursement d'emprunts <i>dont renégociation emprunts (399 544 €)</i>	51 033	450 577	
27638	Autres immobilisations financières	24 600	25 466	3,52%
	Dépense pour compte de tiers	15 000	0	-
TOTAL dépenses		292 488	866 909	
RECETTES		BP 2018	BP 2019	% Evolution N-1
021	Virement Section Fonctionnement	0	200 491	
13	Subventions d'Investissement	11 823	17 500	48,02%
10	Recettes financières (FCTVA, TA)	49 000	58 000	18,37%
040	Biens, Bâtiments, installations <i>dont renégociation emprunts (427 983)</i>	2 904	430 287	
TOTAL Recettes		78 727	706 278	
001	Report à nouveau section investissement	213 761	160 631	-24,85%
TOTAL DES RECETTES		292 488	866 909	



Budget Principal – Investissement par Opération

→ En vert :
Investissements
2018
réglés en 2019
soit 27 000 €

Dépenses / Opérations	BP 2019
80 Mairie	6 500 Câblage
119 Groupe Scolaire	6 500 Câblage, interphone
144 Salle des Fêtes	11 150 Défibriateur + mobilier
147 Syndicat Electricité	15 000 PCAET
149 Voirie	41 500 Sécurisation étang neuf et autres voiries
160 Cimetière	21 716 Colombarium et parking
162 PLU	20 000 Révision
164 Matériel Technique	1 000
167 City Stade	80 000
169 Matériel Ecole	2 200 Instr. musiq tapis sport, sièges
170 Matériel Mairie	5 263 Vidéoproj, onduleurs, mobilier, sono, défibriateur
171 Acquisition de terrains	16 000
172 Véhicules Communaux	2 600 Véhicule PM
173 ADAP	20 000
174 PCAET	10 000
175 Aires de Jeux	20 000
176 Restaurant Scolaire	25 000 1/2 self
TOTAL	304 429



Budget annexe - Assainissement - Exploitation

		BP 2018	BP 2019	% Evolution N-1
-	DEPENSES			
6811/042	amortissements	56 332	57 000	1.19%
011	charges à caractère général	155 550	131 200	-15.65%
012	charges de personnel	16 000	30 000	87.50%
66	charges financières	1 332	4 179	
022	dépenses imprévues	10 000	10 000	
	TOTAL dépenses	239 214	232 379	-2.86%
-	RECETTES			
70	ventes produits fabriqués	116 536	93 000	-20.20%
74	subventions d'exploitation	12 000	5 000	-58.33%
75	autres produits de gestion courante	500	500	
77	produits exceptionnels	1 100	200	
042	opérations d'ordre	6 981	7 000	
	TOTAL Recettes	137 117	105 700	-22.91%
001	Report à nouveau	102 097	126 679	24,1%
	TOTAL DES RECETTES	239 214	232 379	-2,86%



Budget annexe - Assainissement - Investissement

		BP 2018	BP 2019	% Evolution N-1
-	DEPENSES			
020	Dépenses imprévues d'investissement	0	17 000	
22	Immobilisations	236 984	268 743	
16	Remboursement d'emprunts (dont nouvel emprunt envisagé)	7 241	15 500	
040	Opérations d'ordre	6 981	7 000	
	TOTAL dépenses	251 206	308 243	22.71%
-	RECETTES			
13	Subventions d'investissement	40 193	83 000	106.50%
16	emprunts	137 000	120 000	-12.41%
040	amortissements	56 331	57 000	
	TOTAL Recettes	233 524	260 000	11.34%
001	Report à nouveau	17 682	48 243	172.84%
	TOTAL DES RECETTES	251 206	308 243	22.70%



Budget Assainissement – Investissement par Opération

Dépenses / Opérations		BP 2019
104	STEP	29 744
105	Matériel divers	25 000
109	Travaux canalisation	214 000
Total		268 744

Financement par emprunt de 120 000 €

DELIBERATION 19/04/07 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Rapporteur : Xavier Deloche

Mr le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2019.

VU l'avis de la Commission Finances du 28 mars 2019,

Ainsi que présenté et validé par la Commission Générale du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré,

Le conseil décide de fixer les nouveaux taux comme suit :

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante	Variation de taux / 2018	Produit voté par l'assemblée délibérante
Taxe d'Habitation	2 012 000	15,89	0 %	319 707
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	1 478 000	15,59	0 %	230 420
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	57 100	44,63	0 %	25 484
TOTAL				575 611

Pour	17
Contre	0
Abstention	0

DELIBERATION 19/04/08 : VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Chantal Olivier

Mr le Maire rappelle à l'Assemblée que le Budget prévoit chaque année, l'attribution de subventions à certaines associations.

Le détail de ces subventions figure dans l'annexe B1.7 du budget de l'exercice en cours.

Mr le Maire propose une enveloppe globale de 6.864,90 euros à l'article 6574 du Budget Primitif 2019, répartie comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
<u>Associations Communales</u>	
Sporting Club Porte de l'Ain	1.200,00 €
Tennis	700,00 €
AGIT	500,00 €
Sou des Ecoles	800,00 €
<u>Spécifiques</u>	
ALEC 01	167.40 €
CLIC	217.50 €
<u>Etablissements scolaires</u>	
BTP CFA Apprentissage	45,00 €
Chambre des Métiers Bourg en Bresse	135,00 €
MFR Anse "la Petite Gonthière »	90,00 €
FCPE Collège St André	830,00 €
<u>Association caritative</u>	
Croix Rouge	0,00 €
Sur Délibération	2.180,00 €

Le Conseil,
Entendu les explications de Mme le Rapporteur,

. Approuve la répartition de l'enveloppe budgétaire allouée aux Associations, telle que présentée.

<i>Pour</i>	13
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	4

Mme Larouzeé-Cervantes, Messieurs Geoffray et Criscuolo ne prennent pas part au vote de cette délibération, étant membres d'associations concernées par l'attribution des subventions.

Madame Olivier précise qu'une provision est prévue « sur délibération » pour répondre en cours d'exercice budgétaire, aux demandes de subventions éventuelles attachées à de nouveaux projets.

Mme Fillion rappelle que certaines associations locales ont fait des demandes, d'autres sont aidées par la publication d'un encart dans le bulletin annuel.

Mr le Maire propose qu'à l'avenir une convention financière soit établie avec les Associations, portant sur la dégressivité des subventions liée au respect ou non, des locaux mis à leur disposition.

DELIBERATION 19/04/09 : VOTE DU BUDGET 2019

Rapporteur : Brigitte Fillion

Sur la présentation de Mme le Rapporteur,
Ainsi que présenté en Commission Finances le 28 mars 2019 et Commission Générale du 1^{er} avril 2019,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2019 de la commune.

Le Conseil,
Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Adopte le Budget Primitif 2019 de la commune tel que présenté.

<i>Pour</i>	17
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

DELIBERATION 19/04/10 : VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2019

Rapporteur : Brigitte Fillion

Sur la présentation de Mme le Rapporteur,
VU l'avis de la Commission Finances du 28 mars 2019,
Ainsi que présenté en Commission Générale du 1^{er} avril 2019,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Annexe Assainissement 2019 de la commune.

Le Conseil,
Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Adopte le Budget annexe Assainissement 2019 de la commune tel que présenté.

<i>Pour</i>	17
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

4. RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLU

Mr Goy retrace l'historique de la procédure de révision simplifiée n° 1 du PLU portant sur la modification de l'OAP de la zone du Molon.

Il donne lecture du projet de délibération.

DELIBERATION 19/04/11 : COMMISSION ADOPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapporteur : André Goy

Sur la présentation de Mr le Rapporteur,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-36 à L. 153-40 et L. 153-45 à L.153-48 ;

Vu la délibération en date du 24/02/2014 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal en date du 19/10/2018 engageant la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération en date du 09/01/2019 définissant les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'avis de la Direction Départementale des Territoires de l'Ain, du Conseil Départemental de l'Ain, de la Communauté de Communes Miribel et Plateau, de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Ain, de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale en date du 24 janvier 2019, de ne pas soumettre le projet de modification simplifiée n° 1 à évaluation environnementale, après examen au cas par cas,

Entendu les motifs présentés par le Maire à savoir :

- la modification de l'OAP de la zone 1AU du Molon pour l'augmentation du nombre de logements -en compatibilité avec la densité de 18 logements par ha à minima du SCOT BUCOPA- pour un motif de mise en adéquation de l'offre de logement avec la demande du moment, et par voie de conséquence de l'équilibre financier de l'opération (terrains en lots libres plus petits),
- la réduction d'une servitude de logements sociaux (avec des objectifs de production du PLH atteints)
- et l'adaptation du règlement.

Entendu le bilan de la phase de la mise à disposition du public présentée par le Maire, à savoir qu'aucune observation du public n'a été faite sur le projet de modification simplifiée n° 1 ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme mis à la disposition du public a fait l'objet des modifications suivantes, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier :

- l'article 7 du règlement de la zone 1AU n'est finalement modifié que sur un point – la suppression de la dérogation pour les opérations d'ensemble de plus de 6 lots-, pour tenir compte de l'avis de la Direction Départementale des Territoires ; sa rédaction en vigueur est conservée concernant le linéaire de construction et la hauteur de construction en limite séparative, évitant ainsi de majorer de plus de 20% les possibilités de constructions résultant, en zone 1AU, de l'application de l'ensemble des règles du plan (article L.153-41 du Code de l'Urbanisme).

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

- décide d'adopter la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera transmise à Monsieur le Préfet.

La modification simplifiée adoptée est tenue à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

La présente délibération est exécutoire à compter de sa réception par Mr le Préfet et après l'accomplissement des mesures de publicité.

<i>Pour</i>	17
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

5. TRANSFERT DE COMPÉTENCE CCMP

Mr le Maire informe l'Assemblée que 27 réunions ont été menées sur les deux dernières années en partenariat avec le Cabinet MERLIN. Les cinq autres communes de la CCMP ont déjà validé ce transfert de compétence.

DELIBERATION 19/04/12 : TRANSFERT DE COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES À LA CCMP AU 1ER JANVIER 2020 ET NON OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPÉTENCE EAU POTABLE

Rapporteur : Valérie Noiray

Sur la présentation de Mme le Rapporteur,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau ;

Mme le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux Communautés de Communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- d'une part, que les communes membres d'une Communauté de Communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard.

- et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des Communautés de Communes.

A ce jour, la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP)

- dispose partiellement de la compétence assainissement des eaux usées. Le transfert de cette compétence est en conséquence obligatoire et automatique au 1^{er} janvier 2020.
- ne dispose pas, même partiellement, de la compétence eau potable.

Mme le Rapporteur explique qu'il y a un intérêt fort à transférer simultanément les compétences assainissement et eau potable. En effet, cela permet une mutualisation des moyens pour la gestion de ces deux services, un arbitrage par la même gouvernance de la tarification de l'eau potable et de l'assainissement et donc du prix global de l'eau, une optimisation dans le lancement et la conduite de contrats liés à la gestion de ces deux services.

Mme le Rapporteur explique qu'il est préférable de faire connaître au plus tôt la position de la Commune de Tramoyes afin que la Communauté de Communes puisse anticiper au plus tôt la (les) prise(s) de compétence(s) au 1^{er} janvier 2020.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer quant au transfert à la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du transfert automatique de la compétence assainissement des eaux usées *au sens de l'article L.2224-8 du CGCT* à la CCMP au 1er janvier 2020

- DECIDE de ne pas s'opposer au transfert automatique à la CCMP de la compétence eau potable *au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT* au 1er janvier 2020

- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<i>Pour</i>	17
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Mr Goy déplore que l'on n'aille pas au bout de la démarche en incluant le contrôle des bouches incendie.

6. DEPOTS SAUVAGES

Mr Desvignes rappelle que des dépôts sauvages d'ordures ont été constatés. L'enlèvement de ces déchets génère un coût pour la commune.

Il donne lecture du projet de délibération.

DELIBERATION 19/04/13 : AMENDE ET REDEVANCE POUR DÉPÔTS SAUVAGES ET ENLÈVEMENTS D'ORDURES

Rapporteur : Jean-Luc Desvignes

Mr le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que la collecte des déchets et ordures ménagères est assurée par les services de la CCMP et qu'une déchetterie est ouverte aux particuliers sur la Communauté de Communes.

Par ailleurs, le service voirie de la commune assure aussi l'entretien courant et le ramassage des déchets tout au long de l'année.

Néanmoins, le dépôt sauvage d'ordures et déchets de toutes sortes est une problématique car ces actes d'incivilité portent atteinte à la salubrité et à l'environnement.

Il est donc proposé au Conseil de se prononcer sur la mise en place d'une amende (pouvant aller de 35 à 1.500 €)

d'une part et la participation aux frais de remise en état d'autres part. Cette participation est calculée selon un forfait horaire prenant en compte la totalité des actes de remise en état (de la constatation par l'agent de la Police Municipale à la facturation par les services Finances), ainsi que la totalité des frais annexes (location de matériel ou prise en charge des déchets par exemple).

Vu les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précisent que Mr le Maire est chargé de la Police Municipale et Rurale,

Vu l'article L.541-3 du Code de l'Environnement, qui indique que l'autorité titulaire du pouvoir de police, peut après une mise en demeure, assurer d'office l'élimination des déchets aux frais du responsable,

Vu les articles R.610-5, R.632-1 et R.633-6 du Code Pénal, qui autorisent les Maires à dresser une contravention à ceux qui utilisent les décharges sauvages ou déposent des ordures et des encombrants sur les lieux publics,

Vu que ces dépôts sauvages portent atteinte à la salubrité publique et à l'environnement,

Vu le préjudice financier causé à la commune pour les frais enlèvement et l'utilisation des ressources humaines,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune et qu'il est notamment mis à disposition des habitants un service régulier de collecte et d'élimination des ordures ménagères et d'accès aux déchetteries,

Considérant que le dépôt sauvage d'ordures et déchets est une infraction et représente une charge financière pour la collectivité, car les travaux d'enlèvement et de nettoyage sont effectués par le personnel municipal,

Considérant qu'il appartient au Maire, en tant qu'autorité de Police Municipale, de prendre dans les limites de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la salubrité et la santé publique,

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE Mr le Maire à émettre une amende à l'encontre des contrevenants,
- FIXE les tarifs de participation aux frais de remise en état selon les forfaits suivants :

Nombre d'heures d'intervention (en heures cumulées)	Forfait
0 à 4 h	200 €
4 à 8 h	350 €
8 à 12 h	500 €
12 à 16 h	650 €
150 € par tranche de 4 h supplémentaires et ainsi de suite...	

- DIT que les frais annexes (location de matériel et prise en charge des déchets) seront facturés aux contrevenants,

- DECIDE que ces mesures prendront effet à compter du 1^{er} mai 2019 afin de garantir la diffusion de l'information auprès des Administrés.

<i>Pour</i>	17
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

7. DON D'UN TABLEAU

Mme Noiray informe l'Assemblée du tableau datant de décembre 2018, offert par un particulier à la Commune.

DELIBERATION 19/04/14 : DONATION D'UN PARTICULIER À LA COMMUNE

Rapporteur : Valérie Noiray

Mme le Rapporteur informe l'Assemblée que Monsieur Louis BLANC, domicilié à Beynost (Ain) souhaite faire don à la Commune d'un tableau du 23^{ème} Régiment d'Infanterie du soldat 1^{ère} Classe Joseph BLANC, dont il est propriétaire.

Le bien concerné est un tableau de dimension 53 x 68 cm, datant de décembre 1918.

Le Conseil,

Entendu les explications de Mme le Rapporteur,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Accepte le don d'un tableau du 23^{ème} Régiment d'Infanterie du soldat 1^{ère} Classe Joseph BLANC (impact financier : néant).

<i>Pour</i>	17
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

8. INFORMATIONS

ENQUÊTE PUBLIQUE :

Mr le Maire informe l'Assemblée d'une Enquête Publique (15 au 30 avril 2019)

Cette enquête concerne le projet présenté par la SAS VIRTUO Industrial Property pour l'exploitation d'un entrepôt logistique aux Echets afin d'y stocker des produits de la grande distribution ou assimilés.

Le Conseil Municipal devra se prononcer lors de la prochaine séance plénière.

INFORMATIONS GENERALES

Mr le Maire informe que les Budgets Dombes Côtière Tourisme et CCMP ont été votés.

POLICE MUNICIPALE

Mr Desvignes informe des bons échos des Administrés concernant la Police Municipale.

Il est prévu d'élargir ses missions notamment avec les autres communes.

FIBRE OPTIQUE

Mme Fillion informe du coût du câblage de l'Ecole et la Mairie à hauteur de 1.500 € pour chaque site. La fibre optique sera opérationnelle le 19 avril prochain. Ensuite, la téléphonie fixe et mobile sera réalisée et le « pont » wifi sera installé d'ici fin mai 2019.

APPELS D'OFFRES

Mme Olivier donne le calendrier DSP pour l'ALSH. La fin de la consultation a été fixée au 05 avril 2019. L'ouverture des plis est prévue le 10 avril 2019. Deux candidatures ont été déposées. Le choix s'effectuera le 24 avril 2019.

Concernant l'appel d'offres portant sur le Restaurant Scolaire (fourniture des repas en liaison froide et mise en place d'un demi-self) : la fin de la consultation a été fixée au 19 avril prochain. L'ouverture des plis est prévue le 24 avril 2019 avec une présentation en Commission le 14 mai prochain.

CŒUR DE VILLAGE

Le schéma directeur du Cœur de Village sera présenté lors du prochain Conseil Municipal (travail en concertation avec les habitants).

Aménagement à côté de l'école pour le City Stade. La commune sera accompagnée par le CAUE et des devis ont été demandés à des professionnels.

COMMISSION COMMUNICATION

Distribution du Petit Tramoyen : début mai 2019.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Mme Noiray informe que la première réunion du Groupe de Travail Éclairage Public a eu lieu la semaine dernière.

COMITE VIVRE ENSEMBLE

Mr Cursio informe le Conseil que la Fête de la Musique risque de ne pas avoir lieu cette année, notamment du fait que le chapiteau n'est pas disponible le 21 juin 2019. Il note aussi un manque de moyens.

Mr le Maire propose de maintenir cette manifestation et de l'organiser à la Salle des Fêtes si le matériel de sonorisation nécessaire ne permet pas de la maintenir en extérieur.

Mr Cursio note que le pique-nique Cœur de Village rencontre un vif succès. Il a contacté les Services Départementaux pour solliciter une aide sous forme d'accompagnement.

REMERCIEMENTS

Mr le Maire remercie Mme Larouziée-Cervantes pour son investissement au sein de l'école.

M. le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en fin de chaque séance ou réunion enregistrée) :

*« Mairie de TRAMOYES,
Fin de la séance du Conseil Municipal
Le mercredi 10 avril 2019 à 23 h 29
Stopper l'enregistrement »*